

Ville de Monthey
Urbanisme, Bâtiments & Constructions
Hôtel-de-Ville 2 / Cp 512 / 1870 Monthey 1
T. 024 475 76 04
ubc@monthey.ch / www.monthey.ch

Insertion dans :
Bulletin officiel No 32 du 07.08.2020
Piliers du 07.08.2020
au 07.09.2020

Monthey, le 4 août 2020

N/réf. EC/jc

MISES A L'ENQUETE PUBLIQUE

La Commune de Monthey soumet à l'enquête publique, durant un délai de trente jours, les demandes suivantes :

- Requérants : Mme et M. Pranvera et Driton Bytyci, Route de Châtel-St-Denis 46b, 1807 Blonay.
Auteur des plans : Zenuni Architectes Sàrl, Rue de la Pontaise 43b, 1018 Lausanne.
Situation : parcelle No 3616, folio 46, au lieu-dit « Vésenaux », située en zone M1, individuelle montagne, du règlement communal des constructions et des zones; propriété des requérants; coordonnées : 2'563'210/1'119'320.
Dossier déposé le 21 avril 2020.

Objet : construction d'un chalet de deux appartements, d'un couvert à voitures et des aménagements extérieurs y relatifs.

Remarque : cet objet nécessite une dérogation de liaison avec le réseau routier ainsi qu'à l'aménagement de places de parc.
- Requérant : M. Frédéric Bridy, Route de Champian 4a, 1871 Choëx.
Auteur des plans : Lattion & Veillard SA, Route des Iles 5, 1868 Collombey.
Situation : parcelle No 5866, folio 38, au lieu-dit « Champian », située en zone R1, individuelle coteau B, du règlement communal des constructions et des zones; propriété du requérant; coordonnées : 2'562'168/1'121'449.
Dossier déposé le 26 juin 2020.

Objet : modification d'un mur de soutènement (enrochement).

Remarque : cet objet nécessite une dérogation de distance à la limite et à la hauteur.
- Requérant : M. Jacques Giamboni, Avenue du Théâtre 45, 1870 Monthey.
Auteur des plans : auBureau 15 Sàrl, Case postale 458, 1870 Monthey 1.
Situation : parcelle No 855, folio 9, au lieu-dit « Marquisat », située en zone R8, habitation collective A, du règlement communal des constructions et des zones; propriété du requérant; coordonnées : 2'562'389/1'122'227.
Dossier déposé le 16 juillet 2020.

Objet : aménagement d'une place de parc.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du service « Urbanisme, Bâtiments & Constructions » pendant les heures d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

Les observations et les oppositions, dûment motivées, devront être adressées, par écrit, par pli recommandé, au conseil municipal dans un délai expirant le

lundi 7 septembre 2020 à 18.00 heures